



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.10/2008/2
7 octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement

Neuvième session
Genève, 4 et 5 septembre 2008

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DE LA SURVEILLANCE
ET DE L'ÉVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT
SUR SA NEUVIÈME SESSION**

INTRODUCTION

1. La neuvième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement s'est tenue les 4 et 5 septembre 2008 à Genève.
2. Ont participé à la session des délégations des pays suivants: Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, Serbie, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.
3. Un représentant de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) a pris part à la session.
4. Des représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Centre européen de l'environnement et la santé (CEES) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont participé, ainsi que des représentants des grands groupes, à savoir organismes de protection de l'environnement de la société civile (Eco-Forum européen), commerce et industrie – sociétés par actions KazMunaiGaz (Kazakhstan) et Khimprom (Fédération de Russie) – et communauté scientifique – Institut de recherche «Cadastre» (Fédération de Russie).
5. M. Yuri Tsaturov (Fédération de Russie) a présidé la réunion.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour sous la cote ECE/CEP/AC.10/2008/1.

II. ADOPTION DU RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION

7. Le Groupe de travail a adopté le rapport sur sa huitième session sous la cote ECE/CEP/AC.10/2007/2.

III. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

8. Le Groupe de travail a noté que M^{me} Irina Atamuradova (Turkménistan) et M. David Stanners (AEE), Vice-Présidents du Groupe de travail, avaient quitté leurs fonctions. Deux délégations ont rappelé la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement en 2000 de créer le Groupe de travail (ECE/CEP/74, par. 27 a) en faisant valoir que M. Yuri Tsaturov (Fédération de Russie) devait continuer à en exercer la présidence. Un certain nombre d'autres délégations ont proposé de nommer M. Nariman Umarov, représentant de l'Ouzbékistan, au poste de président du Groupe de travail. En attendant que le Comité précise la composition du Bureau du Groupe de travail, ce dernier a élu M. Nariman Umarov (Ouzbékistan) au poste de vice-président.

IV. RÉSULTATS DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE «UN ENVIRONNEMENT POUR L'EUROPE» ET DE LA QUINZIÈME SESSION DU COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

9. Le Président a rendu compte au Groupe de travail de sa déclaration à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) et des débats sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement tenus lors de la Conférence. Des représentants du secrétariat ont fait des exposés sur les décisions adoptées par la Conférence ministérielle de Belgrade sur la surveillance et l'évaluation de l'environnement; les décisions prises par le Comité des politiques de l'environnement à sa quinzième session (Genève, 21-23 avril 2008); l'objectif et les grandes orientations des travaux futurs du Comité en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement (ECE/CEP/2008/6); le mandat révisé du Groupe de travail (ECE/CEP/148, annexe III) et les discussions en cours au sein du Comité concernant la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe».

10. Le secrétariat a notamment informé le Groupe de travail que conformément à son mandat révisé il devait:

a) Fournir une assistance aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) de même qu'aux pays d'Europe du Sud-Est intéressés, en les aidant à: i) appliquer les directives concernant les indicateurs, les évaluations sur la base d'indicateurs et la surveillance par les entreprises; ii) moderniser et rénover les réseaux de surveillance et les systèmes d'information; et iii) appliquer les recommandations relatives à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement dans le cadre des études de performance environnementale;

- b) Évaluer les prescriptions internationales en matière de surveillance et d'évaluation;
- c) Contribuer à l'établissement des rapports d'évaluation à l'échelle paneuropéenne et des évaluations s'y rapportant, ainsi qu'à la collecte de données.

11. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies et a décidé de les garder à l'esprit lors de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants.

V. RAPPORTS D'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE PANEUROPEENNE SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS CONNEXES

A. Enseignements dégagés de l'élaboration du rapport d'évaluation de Belgrade

12. Un représentant de l'AEE a présenté son rapport relatif aux enseignements dégagés de la collaboration avec les pays de l'EOCAC dans le cadre de l'élaboration du rapport d'évaluation de Belgrade (EC/CEP/AC.10/2008/3). Selon lui, les principales difficultés rencontrées avaient surgi lors de la collecte de données sur les pays de l'EOCAC et tenaient notamment aux facteurs suivants:

- a) Certains pays de l'EOCAC soit n'étaient pas parties aux conventions internationales pertinentes, soit ne s'acquittaient pas en temps voulu de leurs obligations en matière de notification;
- b) Il existait des différences entre les normes et les méthodes utilisées pour la collecte de données et la publication d'informations;
- c) Certains paramètres environnementaux (par exemple les particules fines, comme les PM_{2,5}) ne faisaient pas l'objet d'une surveillance systématique dans la sous-région de l'EOCAC;
- d) De nombreuses sources d'information sur l'environnement dans cette sous-région, lorsqu'elles étaient disponibles, étaient éparpillées et bien souvent inconnues des partenaires internationaux;
- e) La plupart des informations n'étaient disponibles qu'en russe, ce qui obligeait à déployer des efforts considérables pour les faire traduire et les exploiter;
- f) Il n'existait pas de mécanisme permanent d'échange d'informations sur l'état de l'environnement entre l'AEE et les pays de l'EOCAC.

13. Durant la discussion qui a suivi, les membres du Groupe de travail ont remercié l'AEE pour son rapport et son exposé, ils ont proposé que les experts nationaux et les centres régionaux pour l'environnement des pays de l'EOCAC soient activement associés à la réalisation des évaluations paneuropéennes à l'avenir et ils ont fait observer qu'une évaluation similaire par l'AEE des difficultés rencontrées lors de la collecte de données dans les pays couverts par les réseaux de cette dernière aurait été utile pour comparer les situations entre les diverses sous-régions.

B. Approches envisageables pour l'établissement du prochain rapport d'évaluation

14. Le représentant de l'AEE a présenté les vues de son organisation sur la coopération future avec les pays de l'EOCAC, la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que sur la méthode d'élaboration paneuropéenne pour la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». La coopération de l'AEE durant la période 2009-2011 avec ses partenaires d'Europe orientale (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine) bénéficierait d'un soutien financier de l'Union européenne (UE) à partir du deuxième semestre de 2009 (2,5 millions d'euros) et porterait notamment sur les éléments suivants:

- a) L'élargissement progressif du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) pour qu'il englobe ces pays;
- b) La continuation des travaux relatifs à la production et à l'utilisation des indicateurs;
- c) L'élargissement du partenariat avec les offices de statistique dans la sous-région;
- d) Une contribution concernant l'air intérieur, la santé humaine et la qualité de vie à la Conférence ministérielle de l'OMS sur l'environnement et la santé en 2009;
- e) Un appui aux activités de publication d'informations de l'AEE, notamment pour l'élaboration d'un rapport d'évaluation de l'état de l'environnement par l'Agence pour 2010.

15. Le représentant de l'AEE a informé le Groupe de travail que le rapport sur l'état de l'environnement pour 2010 devait être publié fin novembre 2010 et qu'il porterait sur 32 pays membres de l'Agence et 7 pays de la région occidentale des Balkans. Ce rapport comporterait une évaluation stratégique intégrée des questions transversales, une évaluation thématique fondée sur des indicateurs des principales tendances et perspectives dans le domaine de l'environnement, et une analyse comparative au niveau des pays. Il pourrait être complété par des évaluations de pays méditerranéens et de pays de l'EOCAC regroupées dans deux sections supplémentaires du rapport pour 2010. La section consacrée à l'évaluation des pays de l'EOCAC pourrait traiter de questions telles que les eaux transfrontières, la pollution en milieu urbain, la biodiversité et les problèmes sous-régionaux avec les solutions spécialement conçues pour les résoudre. Le rapport sur l'évaluation de l'état de l'environnement pour 2010 et la section consacrée à l'évaluation des pays de l'EOCAC pourraient être présentés à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en tant que contribution à l'évaluation paneuropéenne. Le représentant a ajouté que l'UE n'avait affecté jusqu'à présent aucun financement à la coopération de l'AEE avec les pays d'Asie centrale et la Fédération de Russie.

16. L'AEE axerait sa coopération avec la CEE sur la réalisation de la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières, au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, et avec le PNUE, dans le cadre de son partenariat avec le PNUE/GRID-Arendal, sur l'évaluation de la viabilité des stratégies de sécurité énergétique en Europe orientale.

17. Les délégations participant à la discussion ont remercié l'AEE de son exposé. Si la participation envisagée des offices de statistique nationaux à l'établissement du rapport sur l'évaluation de l'état de l'environnement pour 2010 a recueilli un soutien, la nécessité de développer la coopération de manière à inclure les organismes nationaux de santé publique a été soulignée. Le Groupe de travail s'est dit préoccupé par le flou qui entoure sa participation à l'élaboration de l'évaluation paneuropéenne en vue de la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe», le manque de fonds réservés pour les pays d'Asie centrale et fait qu'aucune disposition n'ait été prise pour faire traduire en russe le rapport d'évaluation à l'échelle paneuropéenne.

C. Activités d'évaluation et de collecte de données dans d'autres instances

18. Un représentant du partenariat PNUE/GRID-Arendal a informé le Groupe de travail de la création d'un site Web interactif consacré à l'établissement de rapports d'évaluation nationale intégrée sur l'état de l'environnement. Le représentant a également pris note de l'aide fournie par le partenariat PNUE/GRID-Arendal pour la publication d'un rapport de la République de Moldova sur l'environnement et la santé et celle de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs au niveau local dans la région de Donetsk en Ukraine, ainsi que des activités de gestion des données concernant le Dniestr et la mer Caspienne.

19. Une représentante du Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS (CEES/OMS) a fait un exposé sur: a) la mise en place du système d'information sur l'environnement et la santé; b) la collecte de données pour les indicateurs sur l'état de l'environnement et la santé; c) les préparatifs de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé, prévue fin 2009 en Italie; et d) le lancement d'un programme d'études de performances en matière d'environnement et de santé. Elle a indiqué que son organisation souhaitait vivement resserrer sa coopération avec le Groupe de travail.

20. Le Conseiller régional de la CEE pour l'environnement a rendu compte des résultats du projet de la CEE intitulé «Renforcement des capacités pour la gestion de la qualité de l'air et l'utilisation de technologies de combustion propre de charbon en Asie centrale» (CAPACT) ainsi que de l'élaboration d'un projet dans le domaine de l'eau en Asie centrale prévoyant la création d'un site Web et des activités en coopération sur les paramètres relatifs à la qualité de l'eau.

VI. FAITS NOUVEAUX CONCERNANT L'AMÉLIORATION DES OBSERVATIONS, DE LA COLLECTE DE DONNÉES ET DE LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

A. Application des recommandations issues des études de performance environnementale

21. Le Groupe de travail a examiné les progrès réalisés et les activités prévues en vue de l'application par le Bélarus, le Kazakhstan et la Serbie des recommandations concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des informations sur l'environnement résultant du deuxième cycle d'études de performance environnementale (EPE) de ces pays (pays par pays).

Il s'est appuyé dans ses débats sur les sections pertinentes des chapitres des EPE consacrés à l'information, la participation du public et l'éducation au Bélarus (document informel), au Kazakhstan (document ECE/CEP/AC.10/2008/5) et en Serbie (document ECE/CEP/AC.10/2008/4), les déclarations liminaires du secrétariat et les exposés présentés par des membres du Groupe de travail originaires des pays en question.

22. Au cours de la discussion qui a suivi, les délégations ont posé des questions aux auteurs des exposés, formulé des observations et fourni des indications pratiques au Bélarus, au Kazakhstan et à la Serbie en vue de les aider à mieux appliquer les recommandations figurant dans les EPE. Il a été souligné qu'il fallait: a) renforcer la coopération entre les autorités chargées de l'environnement et les organismes de statistique, en particulier s'agissant des inventaires des émissions et de la publication d'informations statistiques sur les émissions; b) surmonter les contraintes résultant de la confidentialité de certaines données statistiques; et c) améliorer les statistiques relatives aux déchets des communes. L'importance des aspects suivants a été mise en relief:

- a) Passer progressivement à la surveillance automatique de la qualité de l'air ambiant;
- b) Appliquer une méthodologie rigoureuse à l'égard des nouveaux paramètres (par exemple les PM₁₀) en procédant à une surveillance de la qualité de l'air dans les villes;
- c) Réintroduire, si elle a été interrompue, la surveillance des paramètres biologiques de l'eau;
- d) Améliorer la surveillance des eaux transfrontières;
- e) Mettre en place des activités de surveillance dans la région de la mer d'Aral;
- f) Élargir les activités de surveillance des ressources naturelles, par exemple des forêts et de la biodiversité.

23. Il a été conseillé aux trois pays concernés d'améliorer le rapport coût-efficacité des activités de surveillance de l'environnement, de faciliter l'accès du public aux données de surveillance, notamment en permettant l'accès en ligne aux données provenant des systèmes de mesures automatiques et de créer le chaînon manquant dans la communication entre les experts de la surveillance et les gestionnaires de sites Web traitant les données de surveillance. Des efforts particuliers devaient être faits dans ces trois pays pour établir des liens entre la surveillance de la qualité du milieu ambiant et la surveillance de l'environnement par les entreprises et pour promouvoir les échanges entre experts de la surveillance et décideurs.

24. Le Groupe de travail a remercié les délégations du Bélarus, du Kazakhstan et de la Serbie pour les renseignements fournis et les a invités à informer les autorités compétentes de leur pays des observations formulées et des indications fournies lors des débats.

B. Table ronde sur les faits les plus récents en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement

25. Les membres du Groupe de travail, les experts des organismes nationaux de statistique et d'autres autorités centrales ainsi que des représentants du commerce et de l'industrie ont rendu compte des principales mesures prises récemment, en cours d'adoption et prévues dans leur pays ou au sein de leurs organismes, leurs entreprises ou leurs associations en ce qui concerne:

a) la modernisation et la rénovation des réseaux nationaux de surveillance; b) l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des données aux fins de la prise de décisions; c) l'utilisation des évaluations de l'état de l'environnement s'appuyant sur des indicateurs; et d) le renforcement de la surveillance de l'environnement et de la communication d'informations sur l'environnement par les entreprises.

26. Un certain nombre de participants ont présenté des rapports écrits, qu'ils ont distribués aux membres du Groupe de travail avant la réunion. D'autres ont fait de brefs exposés présentant les faits les plus récents dans leur pays.

27. Certaines délégations ont rendu compte des activités récemment entreprises dans leur pays pour élaborer des programmes ou des plans d'action gouvernementaux en vue de moderniser les réseaux de surveillance de l'environnement. Ont ainsi été mentionnés le programme d'action gouvernemental visant à moderniser le système national de surveillance de l'état de l'environnement pour la période 2007-2011 en Arménie; l'élaboration d'un projet de plan d'action visant à améliorer le service hydrométéorologique au Kazakhstan; et l'adoption en Ukraine d'un programme spécial de surveillance de l'environnement pour la période 2008-2011, auquel l'État a alloué une enveloppe budgétaire de près de 31,4 millions de dollars des États-Unis. Des informations ont été fournies sur l'achèvement en Bulgarie de l'harmonisation du système national de surveillance de l'environnement conformément aux prescriptions de l'UE et sur la création en Azerbaïdjan d'une commission interinstitutions de surveillance de l'environnement chargée de renforcer la coordination des activités de surveillance.

28. Certaines délégations ont informé le Groupe de travail au sujet du développement des réseaux de surveillance nationaux et de la transition à des systèmes de mesures automatiques. Parmi les exemples fournis figuraient notamment: l'introduction progressive dans 10 villes de 20 stations de mesure automatique de la pollution de l'atmosphère en Arménie; la création récente de trois stations de mesure automatique de la pollution de l'atmosphère au Kazakhstan; la reprise de la surveillance du plomb dans l'air ambiant et la création d'une station de mesure de la pollution transfrontière en Géorgie; et la création de la première station de mesure automatique de la pollution de l'atmosphère et de quelques nouveaux points de surveillance de la qualité des eaux de surface et de la qualité des sols en République de Moldova.

29. Plusieurs délégations ont rendu compte des avancées en matière de collecte de données statistiques et d'indicateurs de l'état de l'environnement. Des renseignements ont été fournis sur les aspects suivants:

a) La modification du système de communication de données statistiques en Azerbaïdjan de manière à inclure les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la collecte de données sur les déchets;

b) L'harmonisation des statistiques sur l'environnement avec les indicateurs internationaux en République de Moldova;

c) L'élaboration d'une classification des activités liées à l'environnement harmonisée avec celle d'Eurostat et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'élaboration d'indicateurs sur le capital naturel et les performances environnementales en Fédération de Russie;

d) L'introduction d'un système de communication des données statistiques sur les émissions de gaz à effet de serre et les polluants organiques persistants, l'harmonisation des statistiques sur les déchets et les dépenses liées à l'environnement avec celles d'Eurostat et de l'OCDE et la constitution de comptes de l'environnement en Ukraine.

30. Des participants ont fourni des exemples montrant comment la publication d'informations sur l'état de l'environnement s'appuyant sur des indicateurs et l'utilisation des données aux fins de la prise de décisions et de la communication au public ont été améliorées. Il s'agissait notamment de la mise au point d'un nouveau type de rapport d'évaluation de l'état de l'environnement en Pologne, permettant de comparer l'état de l'environnement entre les 16 régions administratives (voïvodies) du pays et d'autres pays de l'UE pour 36 indicateurs; la publication de rapports et de cartes d'évaluation de l'état de l'environnement fondés sur des indicateurs; la création du centre d'information relevant de l'autorité nationale chargée de l'environnement en Ouzbékistan; et la création d'un site Web interactif sur la qualité des eaux de baignade à l'AEE.

31. Des représentants du commerce et de l'industrie ont fourni des renseignements sur la mise en place dans une entreprise d'un système d'information sur l'environnement destiné à rendre compte des émissions, des rejets, de la production, du stockage et de l'utilisation des déchets, ainsi que du traitement des sols pollués (KazMunajGaz) et sur l'introduction des *Directives de la CEE sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement* par les entreprises dans une entreprise chimique (Khimprom).

32. Le Groupe de travail a remercié les délégations pour ces renseignements et a décidé d'organiser des tables rondes similaires à ses prochaines réunions.

C. Analyse des prescriptions internationales en matière de surveillance et d'évaluation

33. Un membre du secrétariat de la CEE a rendu compte des activités de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Il a évoqué, en particulier, la notification de données par les Parties conformément aux directives et manuels pertinents, notamment *le Guide EMEP/CORINAIR des inventaires des émissions atmosphériques*, les Directives pour la communication des données d'émission, le Manuel de surveillance de l'EMEP¹ et les Directives pour la communication des données sur les effets combinés.

¹ Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.

34. Un membre du secrétariat de la CEE a fait un exposé sur la publication de données au titre de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et sur les registres des polluants mis en place au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Il a été fait spécifiquement référence aux directives concernant l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants publiées en juin 2008.

35. Un membre du secrétariat de la CEE a fait un exposé sur les résultats de la première *Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* effectuée dans le cadre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, sur les préparatifs de la deuxième évaluation, ainsi que sur les activités de surveillance et d'évaluation dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé se rapportant à cette convention.

36. Le Groupe de travail a pris note des renseignements fournis et a invité les unités du secrétariat à tenir les réunions pertinentes organisées dans le cadre des conventions de la CEE sur l'environnement, informées des activités du Groupe de travail, en particulier celles portant sur le renforcement des capacités en matière d'observation et de publication de données dans les pays de l'EOCAC et les pays de l'Europe du Sud-Est intéressés.

VII. ÉLABORATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2010

37. Le secrétariat avait présenté un projet de programme de travail (ECE/CEP/AC.10/2008/6) et indiqué que le Gouvernement de la Fédération de Russie avait versé à la CEE, au moment de la réunion, une contribution d'un montant de 86 000 dollars environ afin d'appuyer les activités du Groupe de travail.

38. Le Directeur adjoint de la Division de statistique de la CEE a présenté une proposition élaborée par le secrétariat comme suite à la décision prise par le Comité des politiques de l'environnement à sa quinzième session, d'inviter la Conférence des statisticiens européens à envisager de coopérer avec le Groupe de travail chargé des questions méthodologiques pour les indicateurs de l'état de l'environnement. Cette proposition, qui a été soumise tant au Groupe de travail qu'au Bureau de la Conférence des statisticiens européens, tendait à la création d'une équipe spéciale intersectorielle conjointe chargée des indicateurs de l'état de l'environnement, qui serait composée de statisticiens de l'environnement et d'experts de la publication d'informations sur l'état de l'environnement.

39. Le secrétariat a informé le Groupe de travail d'une proposition faite par la Division de statistique de l'ONU tendant à organiser en 2009, conjointement avec la CEE, un atelier sur les indicateurs de l'état de l'environnement dans un pays de l'EOCAC. Cet atelier serait ouvert à tous les pays intéressés afin d'élargir les échanges de données d'expérience et d'approches. Il fournirait l'occasion de présenter les dernières avancées en ce qui concerne les méthodes et les classifications pertinentes existant au niveau international. La Division de statistique de l'ONU verserait environ 40 000 dollars pour contribuer au financement de la participation d'experts de l'EOCAC à cet atelier.

40. Un représentant de l'AEE a indiqué que les fonds (2,5 millions d'euros) qui devaient être versés à l'AEE par l'UE au titre de la coopération avec les six pays d'Europe orientale ne seraient pas utilisés pour financer les activités du Groupe de travail.

41. La délégation de la République de Moldova s'est déclarée très favorable à la coopération entre les autorités chargées des questions d'environnement et les organismes de statistiques et a indiqué que son pays était disposé à accueillir l'atelier conjoint CEE/Division de statistique de l'ONU proposé sur les indicateurs de l'état de l'environnement. Elle a déclaré que la désignation des experts nationaux qui feraient partie de l'équipe spéciale intersectorielle conjointe proposée serait laissée à l'initiative des autorités nationales compétentes. De nombreuses autres délégations ont également appuyé la création d'une équipe spéciale conjointe.

42. Certaines délégations ont proposé que le Groupe de travail continue d'élaborer des directives et recommandations générales applicables au plus grand nombre possible de pays intéressés. Elles ont préconisé, par exemple, que les travaux d'élaboration de directives sur l'établissement de liens entre la surveillance de la qualité de l'air et la prise de décisions soient menés à leur terme.

43. Plusieurs délégations se sont dites très préoccupées par le fait que l'UE ne contribuait pas au financement des activités de surveillance et d'évaluation en Asie centrale et que l'AEE relâchait en fait ses liens de coopération avec le Groupe de travail. Au vu de ces évolutions, ces délégations ont invité les membres du Groupe de travail venant de pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est à veiller à ce que leurs pays contribuent aux activités du Groupe de travail.

44. Certaines délégations ont proposé que le Groupe de travail joue un rôle actif en encourageant le renforcement de la surveillance de l'environnement par les entreprises et la révision des méthodes utilisées dans les évaluations des écosystèmes.

45. Une représentante du partenariat PNUE/GRID-Arendal a informé le Groupe de travail que son organisation avait des difficultés à lever des fonds pour financer une activité proposée visant à appuyer la publication de rapports nationaux d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs par les pays intéressés.

46. Une représentante de Khimprom a indiqué que son entreprise était prête à envisager d'organiser un atelier à l'intention des compagnies chimiques, pétrolières, gazières et pétrochimiques intéressées, en coopération avec les autorités nationales compétentes, sur les programmes types de surveillance de l'environnement par les entreprises.

47. Le projet de programme de travail élaboré par le Groupe de travail, accompagné de l'évaluation des ressources extrabudgétaires nécessaires, est présenté dans l'annexe au présent rapport (annexe 1). Le Groupe de travail a recommandé au Comité des politiques de l'environnement d'appuyer la proposition tendant à la création, conjointement avec la Conférence des statisticiens européens, d'une équipe spéciale des indicateurs de l'état de l'environnement contenue dans l'annexe II au présent rapport.

48. Le Groupe de travail a noté que sa dixième session doit se tenir les 3 et 4 septembre 2009.
49. La documentation de cette neuvième session, notamment les documents et exposés informels, peut être consultée sur le site Web du Groupe de travail (www.unece.org/env/europe/monitoring/current_meeting.html).

Annexe I

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LA SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE ALLANT DE FIN 2008 À FIN 2010

Activité 1: Amélioration des observations, de la collecte de données et de la publication d'informations en matière d'environnement

Travaux effectués

En 2007, le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement a fait le point de la situation pour ce qui concernait la situation des réseaux de surveillance de la qualité de l'air dans les villes des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). À sa neuvième session, il a organisé une table ronde sur les faits les plus récents en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement aux niveaux national et infranational ainsi qu'au niveau des entreprises. Il a également analysé les faits les plus récents concernant les prescriptions en matière de surveillance et d'évaluation au niveau international, en particulier les obligations découlant des instruments juridiques de la CEE sur l'environnement.

À sa neuvième session, le Groupe de travail a également fait le point des progrès accomplis et/ou des projets établis aux fins de la mise en œuvre par le Bélarus, le Kazakhstan et la Serbie des recommandations concernant la surveillance de l'environnement et la gestion des informations issues du deuxième cycle d'études de performance environnementale (EPE) de ces pays.

Travaux à entreprendre

1.1 Examen des faits nouveaux intervenus en matière de surveillance et d'évaluation de l'environnement aux niveaux national et international

Lors des sessions du Groupe de travail en 2009 et 2010, les délégations échangeront des informations sur les principales mesures prises récemment, en cours d'adoption et prévues dans leur pays en ce qui concerne la modernisation et la rénovation des réseaux nationaux de surveillance, en insistant sur certains aspects tels que:

- a) Les points de surveillance et leur localisation et leur nombre;
- b) Les paramètres mesurés;
- c) Les capacités techniques, en particulier l'automatisation des systèmes de mesure;
- d) La fiabilité des mesures et de l'analyse;
- e) La gestion des données.

Les délégations analyseront également, lors de ces sessions, les prescriptions en matière de surveillance et d'évaluation au niveau international, y compris les obligations découlant des instruments juridiques pertinents de la CEE et examineront les possibilités de contribuer aux

activités pertinentes en matière de surveillance et de collecte de données au niveau international. Des directives seront élaborées afin d'aider les pays intéressés à mettre au point des stratégies nationales permettant de faire de la surveillance de la qualité de l'air un instrument de politique environnementale. Des éléments pour des directives similaires portant sur la surveillance de la qualité de l'eau et/ou des sols seront examinés.

1.2 Mise en œuvre des recommandations sur la surveillance et la gestion des informations dans le cadre des études de performance environnementale

Le Groupe de travail donnera suite aux recommandations sur la surveillance et la gestion des informations émanant du programme EPE du Comité des politiques de l'environnement, en aidant chaque pays à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Les pays intéressés pourront ainsi plus aisément réviser leurs programmes de surveillance en faisant de cette dernière un instrument concret servant à définir des objectifs d'action, à élaborer des stratégies de réduction de la pollution et à mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs et l'application des mesures de réduction de la pollution. À sa session de 2009, le Groupe de travail examinera les recommandations formulées dans les deuxièmes EPE du Monténégro, de la République de Moldova et de l'Ukraine, et en 2010, dans celles de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Ouzbékistan.

Activité 2: Élaboration d'indicateurs de l'état de l'environnement et publication d'informations sur la base d'indicateurs

Travaux effectués

Le Groupe de travail a établi les Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Principes d'application des indicateurs) et les Principes d'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (ECE/CEP/140). Afin de promulguer l'application de ces deux séries de Principes, la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007) a approuvé les Recommandations aux gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale pour l'application d'indicateurs environnementaux et l'élaboration de rapports d'évaluation de l'état de l'environnement sur la base d'indicateurs (ECE/BELGRADE.CONF/2007/11/Add.1).

Travaux à entreprendre

2.1 Formation en matière de production d'indicateurs

Le Groupe de travail, en coopération avec la Conférence des statisticiens européens et la Division de statistique de l'ONU, formera des experts chargés, dans les pays intéressés, de rendre compte de l'état de l'environnement et de publier des recueils de statistiques de l'environnement à la production des indicateurs visés par les Principes d'application des indicateurs. Un atelier sera organisé à cette fin en 2009. Il sera ouvert à tous les pays afin d'élargir les échanges de données d'expérience et d'approches. Il fournira l'occasion de présenter les dernières avancées en ce qui concerne les méthodes et les classifications pertinentes existant au niveau international.

2.2 *Équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement*

Une équipe spéciale, qui doit être créée conjointement par le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens, sera chargée de:

a) Passer en revue les indicateurs visés par les Principes d'application des indicateurs afin de fournir des recommandations pratiques sur l'adaptation nécessaire des classifications statistiques ainsi que des formulaires et procédures de collecte de données en vue de la production d'indicateurs;

b) Proposer d'autres indicateurs de l'état de l'environnement qui pourraient être importants mais ne figurent pas actuellement dans les Principes d'application des indicateurs (par exemple les dépenses liées à l'environnement, les taxes et les subventions environnementales, la fourniture et le commerce des biens et services liés à l'environnement et ceux des matières dangereuses et la productivité des ressources) et fournir, en les adaptant aux besoins des pays concernés, des documents d'orientation pertinents devant être disponibles au niveau international;

c) Recommander des modèles de présentation modernes et des outils permettant la diffusion efficace des indicateurs de l'état de l'environnement, en recourant notamment aux technologies de l'information modernes;

d) Contribuer à l'organisation d'un atelier sur les indicateurs de l'état de l'environnement (voir le point 2.1 ci-dessus).

L'Équipe spéciale tiendra sa réunion immédiatement avant ou après l'atelier de 2009 et la session du Groupe de travail en 2010.

2.3 *Évaluations sur la base des écosystèmes*

À sa session de 2009, le Groupe de travail examinera les pratiques les plus avancées et les expériences des pays en matière d'évaluations sur la base des écosystèmes. Les pays concernés ainsi que le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, le PNUE et les secrétariats de la Convention sur la protection des Alpes et de la Convention sur la protection et le développement durable des Carpates seront invités à mettre en commun leurs méthodes et leurs approches. En s'appuyant sur cet examen, le Groupe de travail lancera la préparation, par les intéressés ou des institutions internationales compétentes, d'études de cas destinées à tester les méthodes et les approches ayant donné de bons résultats sur d'autres écosystèmes sélectionnés représentatifs de la région. Ces études de cas accompagnées de recommandations générales seront examinées par le Groupe de travail à sa session de 2010.

Activité 3: Surveillance de l'environnement et publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises

Travaux accomplis

Le Groupe de travail a élaboré les Directives sur le renforcement de la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Directives sur la surveillance de

l'environnement par les entreprises, ECE/CEP/141). Ces directives étaient le fruit d'une collaboration active entre experts chargés de la surveillance de l'environnement et représentants des autorités chargées de la lutte antipollution, statisticiens et représentants des secteurs commerciaux et industriels et de leurs associations ainsi que d'organismes de protection de l'environnement émanant de la société civile. La Conférence ministérielle de Belgrade a approuvé ces directives et a appelé à leur adoption et à leur pleine application.

Travaux à entreprendre

3.1 Programmes de surveillance de l'environnement par les entreprises dans certaines industries

Afin d'encourager l'application des Principes de surveillance par les entreprises, le Groupe de travail, en tenant compte des manuels et des documents de référence disponibles à l'échelle internationale, aidera les pays intéressés à formuler des recommandations pratiques concernant les programmes types de surveillance de l'environnement par des entreprises dans les principaux secteurs polluants, y compris les méthodes de mesure, de calcul et d'évaluation des émissions, de la qualité de l'environnement et des impacts sur l'environnement et la définition d'indicateurs utiles en vue d'améliorer la performance environnementale et l'efficacité des ressources. Il le fera avec la participation active des autorités chargées de la lutte contre la pollution, des autorités nationales chargées d'établir des réglementations techniques à l'intention des industries, des grandes entreprises polluantes intéressées et des associations commerciales et industrielles concernées. Des études de cas seront effectuées en vue d'être examinées lors d'un atelier devant être organisé en 2009, qui sera suivi, le cas échéant, de l'élaboration d'un programme type de surveillance de l'environnement ou de plusieurs en vue de leur examen par le Groupe de travail à sa session de 2010.

3.2 Promotion de la communication de données d'entreprise sur l'environnement et la durabilité

À sa session de 2009, le Groupe de travail passera en revue les expériences des pays concernant les démarches juridiques particulières et les incitations visant à encourager la publication par les entreprises de rapports publics sur l'environnement et la durabilité. À cette fin, le Groupe de travail essaiera de renforcer et d'élargir le réseau initial qu'il a déjà établi de grandes entreprises polluantes, qui se sont engagées à appliquer les principes du Pacte mondial des Nations Unies de manière à mieux comprendre les préoccupations des entreprises et à mieux utiliser leurs compétences et leurs ressources. Le Groupe de travail invitera la Global Reporting Initiative, le World Business Council for Sustainable Development et les associations commerciales et industrielles des pays intéressés à coopérer à ce projet. Un atelier sera organisé début 2010 afin de rendre compte des résultats de ces travaux au Groupe de travail à sa session d'automne 2010.

Activité 4: Appui aux évaluations de l'état de l'environnement en vue de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» et des initiatives connexes

Travaux accomplis

Le Groupe de travail a examiné le plan initial et le plan d'ensemble du rapport d'évaluation destiné à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», facilité la collecte d'informations pour le rapport par les pays intéressés, examiné le projet de rapport et formulé des observations spécifiques sur chacun des chapitres. Ses efforts ont aidé l'Agence européenne de l'environnement (AEE) à terminer le rapport en vue de le soumettre à la Conférence. Des synergies ont ainsi pu être créées entre la collecte de données sur l'environnement et les activités d'évaluation d'acteurs importants au niveau international. À sa neuvième session, le Groupe de travail a examiné les enseignements tirés de la collecte de données en vue de l'établissement du rapport d'évaluation de Belgrade et les propositions faites par l'AEE concernant la préparation de sa contribution à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».

Travaux à entreprendre

4.1 Appui aux évaluations de l'état de l'environnement en vue de la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

À ses sessions de 2009 et 2010, le Groupe de travail examinera les rapports établis par l'AEE sur la préparation de la contribution de cette dernière à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe». Le Groupe de travail pourra, s'il y est invité, fournir des observations et des orientations d'ensemble à l'AEE, faciliter la collecte de données dans les pays intéressés et examiner les projets de chapitres du rapport. En fonction des résultats de la réforme du processus «Un environnement pour l'Europe» et des arrangements définitifs décidés par l'AEE concernant la couverture des pays dans sa contribution à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», le Groupe de travail pourra préparer sa propre contribution à l'évaluation en vue de la prochaine Conférence ministérielle (par exemple sur l'Asie centrale ou sur certains écosystèmes, comme indiqué ci-dessus au titre de la sous-activité 2.3).

4.2 Coordination avec les évaluations et les collectes de données connexes

À ses sessions de 2009 et 2010, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans le cadre d'autres activités internationales d'évaluation de l'état de l'environnement et de collecte de données sur l'environnement, par exemple la deuxième évaluation des eaux transfrontières au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, la cinquième édition de «L'avenir de l'environnement mondial» du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la mise au point par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS d'un système paneuropéen d'information sur l'environnement et la santé, le questionnaire sur les statistiques de l'environnement de la Division de statistique de l'ONU et du PNUE ainsi que la troisième édition des Perspectives de l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le Groupe de travail étudiera les synergies possibles entre les différents rapports et formulera des observations à ce sujet.

Tableau. Contribution de donateurs nécessaire aux activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (en dollars É.-U.)

Dépenses	Nombre d'unités	Coût par unité	Total ¹
Sous-activité 1.1			
1.1.1 Frais de voyage des experts (deux réunions du Groupe de travail)	36	1 500	54 000
1.1.2 Indemnités journalières de subsistance des experts	72	430	30 960
1.1.3 Services de consultants (honoraires et voyages)	2	7 000	14 000
Total partiel			98 960²
Sous-activité 1.2			
1.2.1 Frais de voyage des experts (deux réunions du Groupe de travail)			
1.2.2 Indemnités journalières de subsistance des experts			
Total partiel			
Sous-activité 2.1			
2.1.1 Frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des statisticiens	18	2 200	39 600 ³
2.1.2 Sous-traitance avec l'organisateur de l'atelier (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts de l'environnement et logistique de l'atelier)	1	28 800	28 800 ⁴
2.1.3 Frais de voyage du personnel	2	2 200	4 400
2.1.4 Services de consultants (honoraires et voyages)	1	7 000	7 000
Total partiel			79 800
Sous-activité 2.2			
2.2.1 Indemnités journalières de subsistance des experts	18	430	7 740
Total partiel			7 740

Dépenses	Nombre d'unités	Coût par unité	Total ¹
Sous-activité 2.3			
2.4.1 Frais de voyage des experts (deux réunions du Groupe de travail)	Couverts par la sous-activité 1.1		
2.4.2 Indemnités journalières de subsistance des experts			
2.4.3 Services de consultants (honoraires et voyages)	1	7 000	7 000
Total partiel			7 000
Sous-activité 3.1			
3.1.1 Frais de voyage des experts de la lutte contre la pollution à deux réunions du Groupe de travail	16	1 500	24 000
3.1.2 Indemnités journalières de subsistance des experts de la lutte contre la pollution	32	430	13 760
3.1.3 Services de consultants (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts)	2	15 000	30 000
3.1.4 Frais de voyage du personnel	1	2 200	2 200
3.1.5 Services de consultants (honoraires et voyages)	2	7 000	14 000
Total partiel			83 960
Sous-activité 3.2			
3.2.1 Frais de voyage des experts (deux réunions du Groupe de travail)	Couverts par la sous-activité 1.1		
3.2.2 Indemnités journalières de subsistance des experts			
3.2.3 Services de consultants (honoraires et voyages)	1	7 000	7 000
3.2.4 Sous-traitance avec l'organisateur de l'atelier (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts, et logistique de l'atelier)	1	32 000	32 000
3.2.5 Frais de voyage du personnel	2	2 200	4 400
Total partiel			43 400
Sous-activité 4.1			
4.1.1 Frais de voyage des experts (deux réunions du Groupe de travail)	Couverts par la sous-activité 1.1		
4.1.2 Indemnités journalières de subsistance des experts			

Dépenses	Nombre d'unités	Coût par unité	Total ¹
4.1.3 Services de consultants (frais de voyage et indemnités journalières de subsistance des experts)	1	15 000	15 000
4.1.4 Frais de voyage du personnel	4	2 200	8 800
4.1.5 Services de consultants (honoraires et voyages)	2	7 000	14 000
4.1.6 Matériel informatique	1	2 940	2 940
Total partiel			40 740
Coût total			361 600

¹ Y compris les dépenses d'administration ONU et les réserves pour imprévus.

² La Fédération de Russie a contribué au paiement de ces coûts à hauteur de 57 600 dollars É.-U.

³ La Division de statistique de l'ONU s'est engagée à prendre en charge ces coûts.

⁴ Ce montant a été versé par la Fédération de Russie.

Annexe II

PROPOSITION DE MANDAT D'UNE ÉQUIPE SPÉCIALE INTERSECTORIELLE CONJOINTE SUR LES INDICATEURS DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT²

I. CONTEXTE

1. La participation des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC) et d'Europe du Sud-Est à l'établissement des rapports d'évaluation soumis aux Conférences ministérielles «Un environnement pour l'Europe» les a amenés à s'intéresser à l'établissement d'une liste d'indicateurs de l'état de l'environnement et de recommandations pratiques concernant leur application. Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, relevant du Comité des politiques de l'environnement, a établi des Principes d'application d'indicateurs de l'état de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Principes d'application des indicateurs)³, qui ont été approuvés à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Ces principes portent sur 36 indicateurs clefs et mettent en évidence, pour chacun d'entre eux, l'importance de la question relative à l'environnement pour laquelle il a été conçu; les objectifs au niveau international, lorsque ceux-ci étaient disponibles; les prescriptions relatives aux mesures et à la collecte d'informations; les méthodes adoptées à l'échelle internationale pour la définition des indicateurs; et les références à des publications et des sites Internet utiles.
2. La Conférence des statisticiens européens a participé activement à l'établissement des statistiques de l'environnement durant les années 80 et au début des années 90. Elle a mis au point plusieurs classifications statistiques environnementales et un recueil des statistiques de l'environnement à l'échelle paneuropéenne. Actuellement, elle appuie le Groupe de travail conjoint CEE/OCDE⁴/Eurostat sur les statistiques du développement durable dans ses travaux visant à élaborer un large cadre conceptuel de mesure du développement durable qui inclut certaines des meilleures pratiques permettant d'aider les gouvernements nationaux et les organisations internationales à concevoir des ensembles d'indicateurs du développement durable et à élaborer des statistiques officielles en la matière.
3. Suite aux premières discussions entre la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire et la Division de statistique de la CEE, le Comité des politiques de l'environnement a invité, lors de sa quinzième session en avril 2008, la Conférence des

² Cette proposition, établie par le secrétariat, a reçu l'appui du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement à sa neuvième session. Elle sera examinée par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens à sa réunion prévue les 20 et 21 octobre 2008 à Washington.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente: E.07.II.E.9.

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques.

statisticiens européens à coopérer avec le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement concernant les questions méthodologiques relatives aux indicateurs de l'état de l'environnement (ECE/CEP/148).

II. OBJECTIF

4. Dans ce contexte, il est proposé de créer une équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement. L'objectif de cette équipe spéciale sera d'aider les organismes de statistique nationaux et les institutions responsables de l'établissement des rapports nationaux d'évaluation de l'état de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est à améliorer la collecte de données sur l'environnement, à renforcer encore la publication de données sur l'environnement et à promouvoir la comparabilité des statistiques et des indicateurs de l'environnement dans la région.

5. L'équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement rendra compte aux organes dont elle relève, à savoir le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens, ainsi qu'à leurs bureaux. Elle travaillera en étroite coopération avec le Groupe de travail et l'informerá des progrès accomplis et des résultats obtenus.

6. L'équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement sera chargée de:

a) Passer en revue les indicateurs visés par les Principes d'application des indicateurs afin de formuler des recommandations pratiques sur l'adaptation nécessaire des classifications statistiques et des formulaires et procédures de collecte de données en vue de la production d'indicateurs;

b) Proposer d'autres indicateurs de l'état de l'environnement qui pourraient être importants mais ne figurent pas actuellement dans les Principes d'application des indicateurs (par exemple les dépenses liées à l'environnement, les taxes et les subventions environnementales, la fourniture et le commerce des biens et services liés à l'environnement et ceux des matières dangereuses et la productivité des ressources), et fournir, en les adaptant aux besoins des pays concernés, des documents d'orientation pertinents disponibles au niveau international;

c) Recommander des modèles de présentation modernes et des outils efficaces de diffusion des indicateurs de l'état de l'environnement, notamment en recourant aux technologies de l'information modernes;

d) Contribuer à l'organisation d'un atelier sur les indicateurs de l'état de l'environnement, devant être organisé conjointement par la CEE et la Division de statistique de l'ONU en 2009. Cet atelier devra être ouvert à tous les pays intéressés afin de favoriser les échanges de données d'expérience et d'approches. Il fournira l'occasion de présenter les dernières avancées en ce qui concerne les méthodes et les classifications pertinentes existant au niveau international.

III. COMPOSITION

7. Les membres de l'équipe spéciale seront nommés par les centres de coordination nationaux de la Conférence des statisticiens européens et du Groupe de travail. La Division de statistique de l'ONU, Eurostat, l'Agence européenne de l'environnement (AEE) et l'OCDE sont invités à désigner leurs représentants. La Division de statistique et la Division de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire de la CEE assureront conjointement le secrétariat de l'équipe spéciale.

IV. CALENDRIER

8. Le mandat de l'équipe spéciale couvrira la période allant de 2009 à septembre 2010. Une fois que le mandat de l'équipe spéciale aura été approuvé par le Comité des politiques de l'environnement et la Conférence des statisticiens européens, il sera soumis au Comité exécutif de la CEE pour approbation.

V. RÉSULTATS

9. L'équipe spéciale intersectorielle conjointe sur les indicateurs de l'état de l'environnement soumettra, par l'intermédiaire des bureaux du Groupe de travail et de la Conférence des statisticiens européens, un rapport final sur le travail qu'elle aura accompli et, le cas échéant, une proposition d'activités de suivi aux deux comités de la CEE concernés.
